



SAS EOLA Développement, 120 rue de Hoëdic, 44850, Ligné - Sté par Actions Simplifiée à capital variable - RCS Nantes 789 573 425
<http://eoliennes-ancenis.fr/> sas-eola@eoliennes-ancenis.fr

AG statutaire de la SAS EOLA Dév.

Par Jean Martin Cheverau

Mme, Mr, cher sociétaire, nous serons heureux de retrouver un maximum d'entre vous lors de notre AG du 23 avril, dès 9h00 au théâtre de Teillé pour l'AG du 2° collège, puis 9h30 pour l'Assemblée Générale statutaire de la SAS. Nous vous présenterons l'évolution du dossier d'EOLANDES Teillé ainsi que les rapports financiers.

Dans les documents que vous avez reçus, vous trouverez 7 résolutions dont les 2 dernières auront un impact important dans un proche avenir.

La n° 6 vous propose d'augmenter la prime d'émission suite à la validation de nos dossiers et la confirmation de la qualité technique de notre projet.

La n° 7 vous propose la création d'une filiale d'exploitation du parc Eolandes. Cette solution a été choisie par le CD car elle va simplifier nos rapports avec nos futurs associés et les banques, mai aussi pour l'intérêt financier qu'elle présente pour les souscripteurs citoyens qui resteront dans la structure actuelle EOLA Développement. La création de cette filiale sera effective avant la fin 2016, mais son financement se fera au printemps 2017 en fonction de l'avancé du projet.

Sur le développement éventuel d'un 2^{ème} parc nous sommes en attente d'une délibération de la municipalité de RIALLE en notre faveur avant de nous engager plus avant.

Message aux associés et gérants de clubs : si vous n'êtes pas certain d'être disponible pour l'AG du 23 avril, n'oubliez pas de remplir un pouvoir de représentation.

Déplacement de notre mât vers son site de stockage



Conseil de Direction de la SAS EOLA Développement :

Jean-Martin Cheverau, Président, collège des fondateurs
Olivier Kriegk, Directeur général, collège des fondateurs
Jean Rabian, collège des fondateurs
Philippe Branchereau, collège des clubs
Laurent Dubost, collège des clubs
Nicolas Javel, Loire-Atlantique développement SELA
Membres suppléants : Odile Bouteldja, Gérard Dupuis, Serge Galon, Eric Juncker, Paul Pelletier

Réflexion sur l'évolution juridique

Par Olivier Kriegk

Nos contacts avec les futurs partenaires financiers ainsi que les réflexions du comité de Direction nous amènent à penser à la suite de nos organisations pour la future construction du parc éolien. Les statuts de la SAS actuelle permettent de l'utiliser pour cette conclusion du projet. Pour autant, nous allons sans doute évoluer, pour créer une filiale de la SAS, qui aura la charge de construire et d'exploiter le parc éolien. Rien n'est parfait, mais cette solution a de multiples avantages : meilleur retour financier pour les citoyens, simplification du schéma juridique pour les partenaires au capital, ainsi que pour les banques que nous choisirons pour les emprunts. Cette orientation fera l'objet d'explications plus détaillées le 23 avril et une délibération de l'AG devra confirmer ce choix.

SAS EOLA DEVELOPPEMENT

- Apport du PC de Teillé
- Développement du nouveau projet
- Epargne citoyenne

Apport PC
et capital

SAS EOLANDES

- Accueil partenaires (EPI, CDD,...)
- Négociation emprunts
- Construction du parc
- Exploitation
- Retour des résultats

Assemblée du 2^{ème} collège

Par Philippe Branchereau

Le samedi 23 avril à 9h00, juste avant l'AG de la SAS EOLA Développement, nous tiendrons l'Assemblée du 2^{ème} collège, principalement les clubs.

Ce sera l'occasion de rappeler quelques éléments de rigueur pour les gérants. En effet, la SAS n'est pas une association mais bien une société commerciale et à ce titre, soumise à des obligations que nous rappellent notre avocat et le commissaire aux comptes. **La rigueur d'aujourd'hui sera un élément de facilité pour demain.**

Nous profiterons de ce temps pour désigner **les deux titulaires et les deux suppléants au Conseil de Direction de la SAS**. Cet engagement est important et prenant, de l'ordre d'au moins une ½ journée par semaine. Des feuilles de candidature vont être adressées aux gérants dans les tous prochains jours.

Nouveau document pour les banques ! Auto-certification de domiciliation fiscale

Par Laurent Dubost

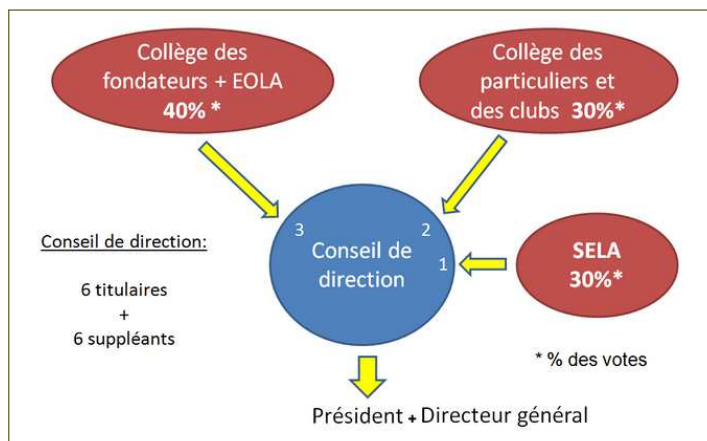
Si vous souhaitez créer un club, ou faire entrer de nouveaux membres dans un club existant, les deux banques qui nous accompagnent (Crédit agricole ou Crédit Coopératif) exigent un nouveau document qui vise à certifier que nos investisseurs sont fiscalement domiciliés en France.

L'objectif est de lutter contre le blanchiment, l'argent sale et l'évasion fiscale !

Certes, on est bien loin de l'investissement citoyen, mais il ne nous est pas possible d'y échapper.

Les nouveaux investisseurs auront donc à compléter ce document (qui est disponible dans l'espace réservé aux gérants sur notre site Internet) en y mentionnant leur numéro fiscal. Pour les mineurs ou les majeurs rattachés fiscalement leurs parents, c'est le numéro fiscal des parents qu'il faut faire figurer. À ce stade, il n'est heureusement pas question de devoir obtenir une photocopie de l'avis d'imposition de nos citoyens investisseurs, résidant en France. OUF!

**AG de la SAS EOLA Développement
Le samedi 23 avril 2016 à Teillé**



La désignation du Conseil de Direction

Par Jean Rabian

Les statuts de la SAS EOLA ont repris la structure par collèges de la Sté Bégawatts qui offre un compromis conciliant démocratie et efficacité de la gouvernance.

Les associés des 3 collèges doivent, chaque année, désigner leurs représentants au Conseil de Direction.

- le 1^{er} collège, les 13 fondateurs, a 40% des votes, soit une minorité de blocage en cas de modification des statuts qui doit être validée à la majorité des 2/3 en AG extraordinaire
- le 2^{ème} collège, les clubs, et le 3^{ème} collège, la Sela, ont chacun 30% des votes

Dans la pratique, cette règle ne s'applique que pour les votes en AG ordinaire ou extraordinaire, une fois par an, mais les 364 jours suivants c'est la règle 1 personne 1 voix qui s'applique en conseil de direction. Et il n'y est jamais question de collège car nous défendons tous collectivement les intérêts des 600 souscripteurs qui nous accordent leur confiance.

Nous avons envoyé aux gérants de clubs un manifeste de soutien à notre projet de parc éolien Eolandes Teillé. Pendant l'enquête publique qui aura lieu dans les Mairies de Teillé et Trans sur Erdre, à une date encore indéterminée, nous irons remettre cette pétition au commissaire enquêteur. Faites signer cette pétition largement autour de vous, et particulièrement par des habitants des communes de Teillé, Trans sur Erdre et les communes limitrophes. Merci pour votre aide !